

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2401)

Adopté

N° AS704

AMENDEMENT

présenté par
M. Delautrette, rapporteur, M. Falorni, rapporteur Mme Abadie-Amiel, rapporteure
Mme Leboucher, rapporteure et Mme Liso, rapporteure

ARTICLE 14

I. – À l'alinéa 5, après le mot :

« informer »,

insérer les mots :

« de son refus ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après le mot :

« sollicitant »,

supprimer les mots :

« de son refus ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.